

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CROUS DE L'ACADEMIE DE
VERSAILLES ET LA COMMUNAUTE URBAINE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN
PASS CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) :
RENOUVELLEMENT**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 21/06/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 04/07/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
---	--	---

Etaient présents : 93

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 42

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à HAMARD Patricia
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît

EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à SAINZ Luis
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

Absent(s) non représenté(s) : 1

CALLONNEC Gaël

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine,

TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

LEFRANC Christophe

6 NE PREND PAS PART :

BEGUIN Gérard, BOURSALI Karim, COGNET Raphaël, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

EXPOSÉ

Pour faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles des étudiants, la Communauté urbaine a, depuis le 1^{er} janvier 2023, engagé un partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de l'académie de Versailles dans le cadre du pass Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Les étudiants en possession d'un pass CVEC, présenté sous forme de carnet de tickets (contremarques), ont accès aux établissements culturels et sportifs partenaires. Un ticket équivaut à un droit d'entrée.

En échange de la possibilité d'obtenir une entrée auprès du partenaire, le CROUS s'engage au remboursement intégral sur présentation de l'ensemble des contremarques.

Le pass CVEC est ainsi accepté aux entrées des équipements communautaires gérés en régie :

- les six piscines (Les Mureaux, Porcheville, Andrésy, Verneuil-sur-Seine et les deux piscines de Poissy) ;
- la patinoire de Mantes-la-Jolie ;
- quatre des cinq équipements culturels dans le cadre de leur billetterie (centre de la danse, parc aux étoiles, théâtre de la Nacelle, conservatoire à rayonnement départemental). La médiathèque des Mureaux n'est pas incluse dans le dispositif compte tenu de la gratuité accordée aux étudiants.

Ce partenariat a fait l'objet de deux conventions, l'une pour les pratiques sportives et l'autre pour les pratiques culturelles, conclues jusqu'à la date du 31 août 2024. Deux nouvelles conventions sont à conclure pour un an, à partir du 1^{er} septembre 2024.

Le CROUS s'engage à communiquer auprès des étudiants son partenariat avec la Communauté urbaine par le biais d'une newsletter ainsi que d'un livret édité en ligne et d'apposer le logo de la Communauté urbaine sur l'ensemble de ces publications.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement du dispositif pass CVEC du CROUS de l'académie de Versailles,
- d'autoriser le Président à signer les conventions permettant l'accès à des structures culturelles et à des structures sportives,
- de préciser que les recettes seront imputées sur les budgets des équipements, chapitre 70.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

VU le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022-12-15_29 du 15 décembre 2022 portant approbation de la convention de partenariat entre le CROUS de l'académie de Versailles et la Communauté urbaine pour l'établissement d'un pass CVEC,

VU le projet de convention partenariale entre le CROUS de l'académie de Versailles et la Communauté urbaine pour l'établissement d'un pass CVEC CROUS permettant l'accès à des structures culturelles,

VU le projet de convention partenariale entre le CROUS de l'académie de Versailles et la Communauté urbaine pour l'établissement d'un pass CVEC CROUS permettant l'accès à des structures sportives,

VU l'avis favorable émis par la Commission 2_Action culturelle-Sport-Tourisme le 18 juin 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement du dispositif pass CVEC du CROUS de l'académie de Versailles.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions permettant l'accès à des structures culturelles et à des structures sportives.

ARTICLE 3 : PRECISE que les recettes seront imputées sur les budgets des équipements, chapitre 70.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 27 juin 2024

Le Président



ZAMINT-POPESCU Cécile